



M'opposer au droit de visite a cause d'une allergies aux animaux

Par Ano62

Bonjour je suis séparée du père de mon fils qui a actuellement a un droit de visite a hauteur d'un weekend sur 2 et la moitié des vacances, il s'avère que mon fils fait de grosse crise d'asthme et rentre toujours de chez son père très essoufflée pâle est tousse toute la nuit a chaque fois qu'il revient à la maison et le lendemain plus rien? il est très asthmatique uniquement que lorsque qu'il est chez son papa et rien chez moi, je l'ai donc amener chez l'allergologue afin de lui faire passer des test d'allergie car je me douter bien qu'il y avez quelque chose chez son père qui lui provoquer ces crises et il en ressort que mon fils est très allergique au chien et au chat ce qui explique c'est grosse crise d'asthme j'ai donc appelé le papa qui a effectivement un chien et un chat, je n'ai moi pas d'animaux, je lui ai fait part des conseils de l'allergologue et lui ai dit que il fallait malheureusement qu'il se sépare de ses animaux car il y avez que sa a faire malheureusement pour que mon fils ne fasse plus ces crises, il n'a rien voulu entendre et ne compte pas du tout se séparer des ces animaux, il y a aucun dialogue possible sur ce sujet et je m'oppose à ce qu'il y retourne mais ma question est de savoir si je peux m'opposer au droit de visite pour le problème de santé de mon fils qui pour moi est quand même assez grave! Car il me menace de déposé plainte Cordialement

Par ESP

Bonjour

Votre cas peut-être tranché par le JAF, si vous disposez des certificats de suivi médical pour allergie.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Par Ano62

En attendant de passer devant le JAF je peux donc refuser le droit de garde?